

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°10/2023

Séance du 4 avril 2023 à 19H00

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
27 mars 2023

L'an deux mil Vingt-trois, le 4 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

Date de la séance :
4 avril 2023

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD** **Présents :** -

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 6
(Pouvoirs)
Total votants : 27**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE** **Présents :** Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. MAJIC (Suppléant de M. DA SILVA), M. DJIGO, Mme DUPRE, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. TAUPIN-GARDIN, M. VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION** **Présents :** M. AFFRE, M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. CHEVALIER L., M. GAILLARD, Mme GALLET, M. GARROUSTE, M. MARSAUD,

EXCUSES Mme BONNOT, Mme CHEVALLIER, M. DA SILVA, Mme DUTARTRE, Mme GBIORCZYK, M. KOLOPP, M. LE RUDULIER, M. MASSON, Mme PETITOT, M. PUCCINELLI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame PETITOT à Monsieur COLAISSEAU
Pouvoir de Madame DUTARTRE à Monsieur VOURIOT
Pouvoir de Madame CHEVALLIER à Monsieur TAUPIN-GARDIN
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD
Pouvoir de Monsieur POTTIER à Monsieur JAHIER
Pouvoir de Monsieur MASSON à Monsieur L. CHEVALIER

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14,

Vu le compte de gestion 2022 du receveur,

Vu le compte administratif 2022,

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 823 215,12€
Dépenses	2 899 000,64€
Résultat de l'exercice	- 75 785,52€
Résultat reporté N-1	401 987,85€
Résultat de clôture à affecter	326 202,33€
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	159 412,16€
Dépenses	101 555,29€
Résultat de l'exercice	57 856,87€
Résultat reporté N-1	65 781,69€
Solde d'exécution de la section d'investissement	123 638,56€
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-61 259,98€
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	62 378,58€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ACCEPTE la reprise des résultats 2022 au budget primitif 2023 en autorisant les écritures suivantes :

- Excédent de fonctionnement reporté (FR002) 326 202,33 €
- Excédent d'investissement reporté (IR001) 62 378,58 €

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

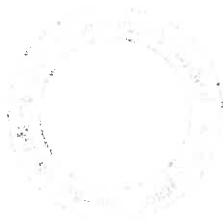
Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com